

JOURNÉE D'ÉTUDE

Comptabilités, fiscalités et sociétés urbaines en Europe à la fin du Moyen Âge



Journée d'étude organisée
par le Ciham UMR 5648

Jeudi

17 novembre 2016

14h - 18h30

**Archives départementales et
métropolitaines**

Auditorium

34 av. du G^{al} Mouton-Duvernet,
Lyon 3^e

Tram T4, arrêt Archives départementales

Vendredi

18 novembre 2016

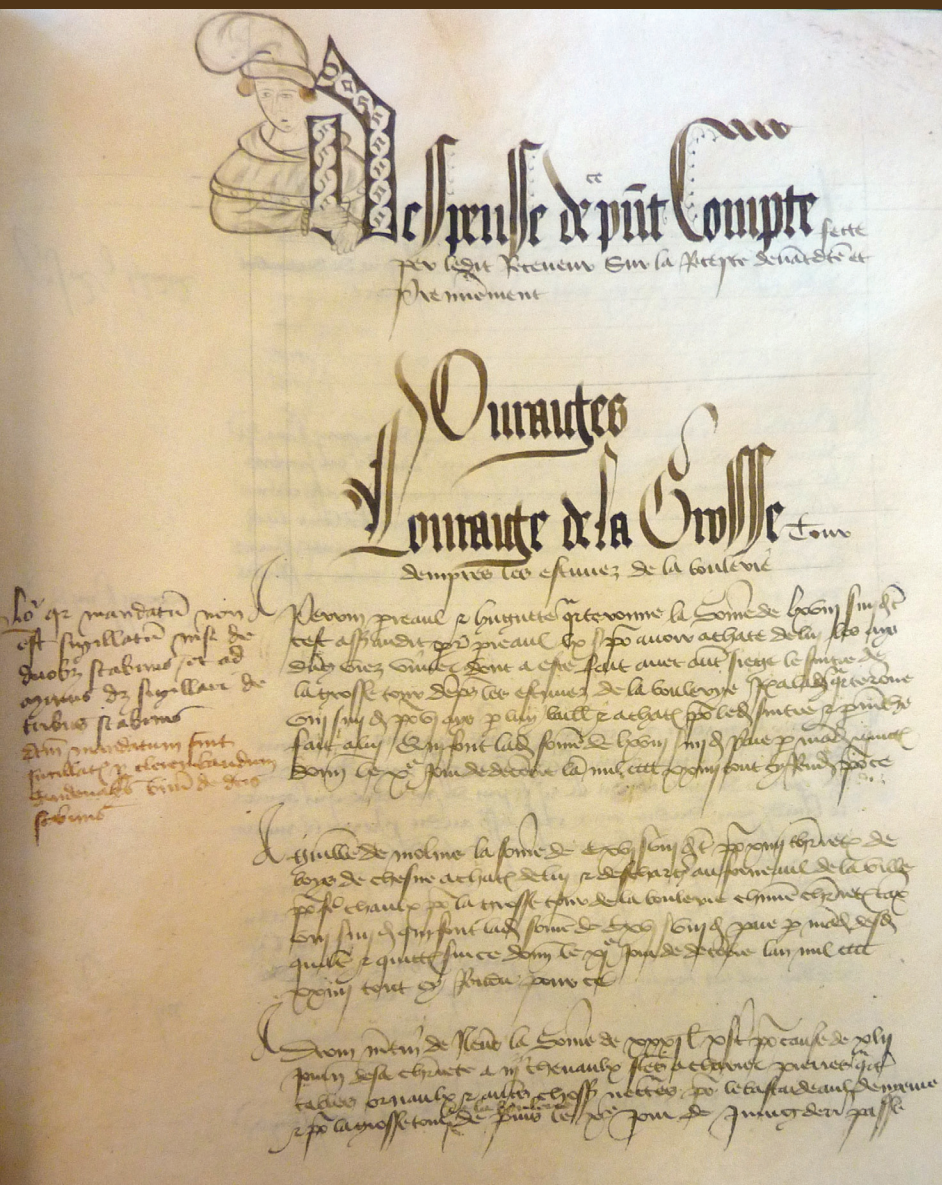
9h - 12h30

Université Lyon 3

Salle Caillemer

15 quai Claude Bernard,
Lyon 7^e

Tram T1, arrêt Rue de l'Université



RÉSUMÉS

Présentation

Organisée à l'initiative de Jean Thibault (Université Lyon 3, Ciham-UMR 5648), cette Journée d'étude sur les comptabilités, les fiscalités et les sociétés urbaines européennes à la fin du Moyen Âge a pour objectif de rapprocher l'étude de deux séries documentaires produites en milieu urbain à partir du XIII^e siècle en Italie et dans la Péninsule Ibérique et de la fin du XIV^e siècle dans le royaume de France et en Empire. À la documentation de nature fiscale (parfois dédoublée quand il faut répondre non seulement aux besoins de la ville mais aussi, voire surtout, aux exigences du prince) répond en effet la documentation comptable présentant recettes et dépenses régulièrement vérifiées.

Comptabilités et fiscalités, malgré les inévitables lacunes liées aux soubresauts de l'histoire, permettent à leur lecteur de s'immerger dans la vie des cités, petites ou grandes. En dépit de la spécificité des fonds documentaires, souvent partiels en raison de leur nature même et des pertes dues aux destructions, aux dispersions ou aux disparitions, les registres conservés sont des révélateurs, mettant au jour la dynamique des pouvoirs (l'organisation municipale et ses modalités, les conflits engagés avec les pouvoirs princiers, les exigences fiscales directes et indirectes etc...), l'ascension et la permanence des grands lignages soucieux de préserver leurs positions, la vie quotidienne des habitants, la politique communale et ses techniques. On suit ainsi l'existence quotidienne et le cheminement des populations soucieuses de faire face, souvent dans l'urgence, aux difficultés et aux malheurs conjoncturels mais aussi d'organiser la vie publique des cités que leurs habitants contribuent à entretenir, administrer et défendre.

Cette Journée s'inscrit dans le programme de l'Axe thématique 5 du Ciham « Hommes, biens et marchés ». Elle se tient en partenariat avec l'Université de Turin et les Archives départementales et métropolitaines.

Résumés des communications par Auteurs :

BECCHIA Cécile	p. 5
BEPOIX Sylvie	p. 4
BUCHHOLZER-RÉMY Laurence	p. 4
CHILA Roxane	p. 6
CONTI Marco	p. 7
DEMESSIEUX Carol	p. 3
GRAVELA Marta	p. 7
JAMME Armand	p. 8
KERSUZAN Alain	p. 5
LENOBLE Clément	p. 8
MENJOT Denis	p. 6
THIBAUT Jean	p. 3
VALLERANI Massimo	p. 7

Jean THIBAUT
Université Lyon 3, UMR 5648 – Ciham

Nevers, une cité révélée par ses comptes

L'objet de la présente communication porte sur la ville de Nevers entre 1432 et 1436 à travers cinq comptes successifs (CC 34 à 37), organisés et tenus par un seul et même receveur. Comment une « bonne ville » d'importance moyenne réagissait-elle face à la guerre, tiraillée entre deux fidélités, celle de son prince et celle de son roi, c'est ce que nous allons essayer de voir. Nous consacrerons d'abord notre étude à la présentation et à l'organisation du compte, dont les modalités exigeaient que fut rendu « *bon et loyal compte et reliqua ès habitants de la dicte ville* » par le receveur, ici Jean de Troncey.

Nous verrons ensuite que la population a réagi face à la guerre et à l'attente de la paix de 1435 en finançant des dépenses édilitaires, des hommes d'armes au service du comte et la surveillance de la cité. Autant d'entreprises, nécessairement très coûteuses pour les finances communes, qui rendent parfaitement compte des activités des hommes sur le plan professionnel mais aussi de leurs attentes et de leur espoir d'une paix prochaine dont Dieu était l'unique garant.

Enfin, nous achèverons ce bref « panorama » nivernais par l'étude de la société et du « petit monde » des gens de métier qui se mit au service du « bien public ». Hommes de bras, maçons, chauliers, serruriers... Tous contribuèrent fébrilement à préparer la cité au pire pour mieux l'en préserver. À ce titre, le rôle des charpentiers est tout à fait révélateur. L'entretien des ponts et des moulins suspendus requérait savoir-faire et technicité que même les meilleurs ne possédaient pas encore, et qu'ils sont allés chercher ailleurs, envoyant un de leurs représentants à Auxonne solliciter l'avis de confrères plus expérimentés. Cet exemple est révélateur, nous semble-t-il, de la solidarité professionnelle des gens de métiers mais aussi de la circulation rapide des nouvelles et de l'information dans les années 1430.

14h40

Carol DEMESSIEUX
Archives du Grand Lyon

Les fortifications de Lyon à la fin du Moyen Âge à partir de la comptabilité urbaine (registre CC 191 des Archives municipales de Lyon)

La transcription et l'analyse d'un manuscrit conservé au Archives municipales de Lyon en série CC ont permis de révéler les enjeux financiers et de pouvoir de la construction de l'enceinte défensive de la ville pendant la première partie de la guerre de Cent Ans.

À mi-chemin entre document comptable et pièce justificative de procès, le CC 191 constitue une source particulièrement riche pour comprendre les rééquilibres politiques à l'œuvre durant la période charnière de la deuxième moitié du XIV^e siècle.

Note :

Sylvie BEPOIX

Université de Franche-Comté, UMR 6249 – Chrono Environnement

Les comptabilités de Besançon, cité impériale, au XIV^e siècle, un exemple d'affirmation administrative

La cité bisontine a obtenu une commune depuis la fin du XIII^e siècle mais les premiers registres de comptabilité que nous détenons datent de la fin du XIV^e siècle. Les séries disponibles sont très importantes jusqu'à la fin du Moyen Âge mais il apparaît intéressant de se pencher sur leur constitution en se concentrant sur les deux comptes disponibles pour la fin du XIV^e siècle (AM de Besançon CC 1, 1388-1389 et CC 2, 1389-1394). La seule étude portant sur ces registres remonte au début du XX^e siècle (GAZIER Georges, « Les plus anciens budgets de la ville de Besançon », dans *Société d'émulation du Doubs*, Besançon, 1929, p. 49-59). Qui en a la charge, comment se répartissent les compétences, leur réalisation montre-t-elle une influence quelconque ? Mais ces registres nous montrent également les moyens octroyés à la politique communale au travers des recettes, ainsi que la mise en œuvre technique de cette politique au travers cette fois des dépenses. Ces trois temps rythmeraient donc cette présentation avec une première partie sur la mise en place d'une administration, une deuxième sur les moyens de la politique communale et une troisième sur la politique mise en œuvre grâce à ces moyens.

15h40

Laurence BUCCHOLZER-RÉMY

Université de Strasbourg, EA 3400 – ARCHE

Regards sur l'extérieur et la ville.

Les comptabilités de deux villes de Haute-Rhénanie, Bâle et Colmar (1420-1424)

Pour les villes de l'*Oberrhein*, le début des années 1420 correspond à un climat agité, dont témoignent les missives échangées entre elles. À l'échelle de l'Empire, aux lendemains du Concile de Constance, l'empereur Sigismond affronte les Hussites en requérant le concours des différentes forces impériales. À l'échelle régionale, de 1421 à 1424, s'engage un conflit qui oppose d'abord le margrave Bernard de Bade et cinq villes du Brisgau. Par le jeu des alliances et des amitiés, l'affrontement concerne bientôt de vastes coalitions de nobles et de villes. En témoigne le parti qui défend la cause des villes du Brisgau, auquel s'agrègent par alliance Strasbourg, Bâle, Colmar, Sélestat, Turckheim, Kaysersberg, Mulhouse ou encore le *Landvogt* Louis de Bavière. Dans les villes concernées, confrontées à un effort militaire et donc fiscal amplifié, les tensions sociales s'exacerbent, allant jusqu'à provoquer une émeute à Colmar en 1424.

Or, au moins deux de ces villes alliées, Colmar, (une ville impériale) et Bâle (une ville libre) ont conservé des comptabilités générales relatives à cette période. Leurs livres de compte correspondent à deux modes d'enregistrement des données. Alors que les comptes de Bâle sont très diserts, la comptabilité colmarienne est plus routinière dans sa façon de faire état des recettes et des dépenses. Elle est cependant confrontée en 1424 aux critiques des émeutiers, puis à l'instauration d'un nouveau système de suivi des comptes et à la nomination de nouveaux comptables.

Ma communication propose donc de se focaliser sur un moment (1420-1424), afin d'étudier en vis-à-vis le regard que nous livrent deux comptabilités de villes prises dans des solidarités interurbaines communes et dans un contexte politique proche. Dans quelle mesure se font-elles l'écho des problèmes politiques du temps, de l'échelle impériale à l'échelle locale ? Que révèlent-elles chacune du quotidien en ville ?

Cécile BECCHIA

Lycée Frédéric Mistral de Fresnes, UMR 8596 – Centre Roland Mousnier

Les comptabilités de Dijon : miroir des équilibres entre société municipale et pouvoir princier

Principale capitale méridionale des principautés de Bourgogne, la ville de Dijon n'a bénéficié que de très peu d'attention envers ses comptabilités, l'activité de sa Chambre des comptes n'ayant pas davantage été l'objet de recherches récentes. Or les comptabilités de la ville diffèrent singulièrement du modèle lillois, paradigmatique, dont l'étude à l'inverse très riche a notamment permis de souligner l'intervention toujours plus marquée du pouvoir ducal dans la gestion du pouvoir urbain. Apposer à cet espace et à sa documentation comptable des questionnements contemporains est à tout le moins nécessaire à la compréhension de la société dijonnaise, et plus largement des dynamiques de pouvoir de la principauté. La tenue des registres, moins soignés et moins normés, attestent l'existence d'une culture documentaire patricienne qui privilégie d'autres lieux de légitimation politique, tout en révélant une relation de nature différente entre le pouvoir municipal et la Chambre des comptes, dont l'influence normative ne se fait pas sentir selon les mêmes modalités qu'à Lille – reflétant ainsi plus largement la flexibilité de gestion des États bourguignons. La lecture même des rubriques comptables, à travers la collecte et l'analyse des données nominales qui y sont enregistrées, concoure par ailleurs de manière irremplaçable à l'appréhension des équilibres de pouvoir entre ville et officiers princiers, permettant notamment d'identifier les acteurs qui prennent en charge la relation entre pouvoirs.

16h20

Alain KERSUZAN

UMR 5648 – Ciham

Les levées de subsides savoyards dans les villes de Bresse et du Bugey (milieu XIII^e-milieu XIV^e siècles)

Les demandes d'aides et de subsides des comtes de Savoie aux bourgeois de sa principauté sont nombreuses et variées. Elles tiennent à l'achat de territoires (Revermont en 1289), dots de ses filles (1289), indemnités pour l'héritage du comté (1331), sièges (La Corbière 1321 et 1330) et constructions de châteaux (Pont-d'Ain 1296, Rémens, 1343), etc. Nous ne possédons pas toujours les registres des feux qui ont effectués les versements, mais les comptes de châtelainies indiquent avec précision les besoins comtaux, les négociations et les modalités mises en place entre les représentants du prince et les syndics des villes.

Parce que le corpus de textes est gigantesque, l'étude ne porte que sur les baillages de Bresse et de Bugey (20 000 comptes de châtelainies pour les deux bailliages), entre 1274 et 1380. Le fait que les aides, qui sont à l'origine une des obligations vassaliques, retombent sur les bourgeois montre que les besoins du prince s'étendent à l'ensemble de ses sujets et qu'il y a, en quelque sorte, une construction étatique de la principauté. Celle-ci est relayée par l'imaginaire qu'ont les bourgeois de la liberté de leur destin et de leur gouvernance. Ces aides finissent par désigner tous les besoins extraordinaires du prince (les subsides) puis par devenir des impôts indirects n'ayant plus rien de ponctuels.

Note :

Roxane CHILA

Université de Franche-Comté, EA 2273 – Laboratoire de Sciences Historiques

Les pratiques comptables de l'hôtel des rois d'Aragon : acteurs et évolutions (fin XIV^e-milieu XV^e siècle).

17h20

Denis MENJOT

Université Lyon 2, UMR 5648 – Ciham

Comptabilités et gens de finance dans les villes des couronnes d'Aragon et de Castille aux XIV^e et XV^e siècles

Aux derniers siècles du Moyen Âge, les villes des couronnes d'Aragon et de Castille, comme les autres villes d'Europe occidentale, se dotent progressivement d'un système fiscal. L'impôt d'abord occasionnel et improvisé devient peu à peu régulier, ses modalités de perception se précisent en même temps que s'organise une administration financière et que se mettent en place des règles de gestion plus ou moins cohérentes.

Les caractéristiques des comptabilités urbaines et de leurs gestionnaires diffèrent sensiblement dans les villes des couronnes d'Aragon et de Castille. L'objectif de cette communication est de comparer.

Les comptes urbains ne forment des séries que tardivement. En Castille, ils ne commencent vraiment à constituer des séries guère avant la fin du XV^e siècle, à l'exception notable de Séville et de Murcie. En l'absence d'universalité budgétaire, les *mayordomos* ne contrôlaient, ni ne centralisaient, toutes les recettes, et certaines autres, presque toujours extraordinaires qui étaient directement affectés à des dépenses spécifiques, se trouvaient enregistrées soit dans les livres d'ordonnances, soit dans des comptes particuliers et gérées respectivement par des individus spécialement désignés pour ces fonctions.

Les comptes générés par les receveurs des fonds de la cité (*clavari*) sont plus nombreux et plus précoces en Catalogne. À Barcelone, Cervera, Tarragone, ils remontent au milieu du XIV^e siècle. À Gérone, il faut distinguer deux types majeurs de comptes municipaux : ceux du clavaire des *imposicions* qui regroupent les recettes des différentes impositions, et ceux du clavaire des jurats qui enregistrent les recettes casuelles.

Dans certaines villes de la couronne d'Aragon, d'autres comptabilités émanent de l'office de *racional*. Créée à l'origine à la fin du XIII^e siècle dans le but de contrôler les finances royales, la fonction de *mestre racional* ou *racional* fut instituée rapidement dans de nombreuses villes afin de superviser la gestion de ceux à qui était confié le maniement de l'argent de la communauté.

Pour tenir ces comptabilités, un individu, selon une ordonnance de Manresa de 1421 devait être « apte, capable et expert en comptabilité, de bonne réputation et ayant largement démontré sa dévotion pour la chose publique de la communauté ». Des sources trop chichement comptées ne permettent pas de connaître la formation de ces gestionnaires des comptes dont les fonctions n'étaient pas toujours seulement comptables, et dont les comptabilités dépassaient parfois le simple enregistrement des recettes et des dépenses. Leurs aptitudes et leurs carrières peuvent toutefois être discernées du moins dans certaines villes comme Séville, Murcie, Barcelone, Cervera, Gérone ou Manresa dans lesquelles la documentation conservée est un peu plus abondante.

Note :

9h

Massimo VALLERANI
Università degli Studi di Torino

Fiscalité et citoyenneté à Bologne à la fin du XIII^e siècle

9h20

Marco CONTI
Université Lyon 2, UMR 5648 – Ciham

De la commune à la seigneurie. Étude de l'*iter* de la dépense publique à Bologne au temps des Pepoli (1337-1350)

Après une introduction sur le contexte politique et institutionnel de la seigneurie des Pepoli, la communication présentera la *curia domini*, qui, comme l'a dit Patrizia Merati pour le cas de Vérone, devient « dépositaire de la souveraineté documentaire du seigneur ».

On commencera par rappeler le processus de dépense publique à la fin du XIII^e siècle et les différentes étapes documentaires (*libri preceptorum*, délibérations, *libri expensarum*).

On développera ensuite l'*iter* d'une dépense autorisée pendant la période de Taddeo Pepoli où le seigneur, qui a le pouvoir d'autoriser une dépense, devient l'unique protagoniste. Une nouvelle typologie de registre apparaît, désignée par la *curia* comme « *liber in se continens provixiones seu precepta solutionum infrascriptarum* ». Toutes les informations concernant les dépenses publiques y sont repérables rapidement. Ce *liber* fera l'objet d'une présentation détaillée dans ses caractéristiques extrinsèques et intrinsèques qui nous révéleront le mode de fonctionnement de la *curia* et les modalités de conservation de cette documentation.

En conclusion, on insistera, sur le rôle de la *curia domini*, qui devient le cœur de l'administration seigneuriale.

9h40

Marta GRAVELA
Università degli Studi di Torino

Una fiscalità dell'emergenza. Contabilità e politica a Torino fra Tre e Quattrocento

Une fiscalité de l'urgence. Comptabilité et politique à Turin entre le XIV^e et XV^e siècle

Entre le XIV^e et le XV^e siècle, la politique de la commune de Turin (une ville soumise d'abord aux princes de Savoie-Achaïe et ensuite aux ducs de Savoie), fut strictement liée à la gestion financière, le gouvernement municipal étant constamment engagé dans la recherche de ressources économiques aptes à financer les requêtes du seigneur, de plus en plus fréquentes et élevées. Jusqu'à la moitié du XV^e siècle (dans un cadre de marginalité politique de Turin au sein du duché), les rapports entre le gouvernement municipal et l'autorité princière furent liés notamment aux enjeux du prélèvement fiscal et du financement du pouvoir central. Malgré la perte de la documentation comptable, la fiscalité urbaine peut être étudiée par le biais d'une longue série de registres de délibérations du conseil municipal, qui donnent une idée de l'importance du problème fiscal et des mesures adoptées pour faire face à l'endettement chronique de la commune.

Les modes et les parcours du développement de l'élite politique urbaine furent influencés par la tentative de gérer une urgence économique persistante. Le soutien financier à la commune, qui pouvait avoir des effets politiques différents pour les individus impliqués, était perçu moins comme une spéculation économique que comme une obligation qui devait être soutenue en échange de son appartenance à la *civitas* et du rôle joué dans ses institutions. En effet, les difficultés dans le remboursement aux citoyens des sommes empruntées témoignent que les profits liés au financement de la commune étaient faibles. Le financement public était en somme le prix à payer pour obtenir ou garder le droit de participer aux niveaux les plus hauts de la politique municipale. Le prêt et l'adjudication de biens ou services publics devinrent, pour les citoyens, un biais pour s'insérer dans l'élite urbaine et, encore plus fréquemment, pour renforcer une situation déjà acquise au sein de cette élite, en assurant ainsi la continuité politique de la famille.

10h40

Armand JAMME
CNRS, UMR 5648 – Ciham

Les comptes d'une seigneurie urbaine : pouvoirs et sociétés à Avignon (milieu XIII^e-XV^e siècles)

Il s'agira, après avoir présenté l'état de la documentation (originaux et copies ; comptes étendus – comptes brefs ; hiérarchie des comptabilités), de percevoir l'évolution des ressources seigneuriales. C'est-à-dire d'appréhender les permanences et les nouveautés dans l'exercice d'une «fiscalité» qui toutefois ne résume pas l'ensemble de ces ressources, dans une perspective qui implique d'interroger développement du domaine et développement de l'État princier. Il s'agira enfin, en troisième point, de présenter quelle société urbaine illustrent ces comptes, marchands-banquiers qui prennent à ferme les revenus de la ville, tireurs de bourses et enragés du verbe, mais encore ?

11h

Clément LENOBLE
CNRS, UMR 5648 – Ciham

Accéder aux réalités du marché du crédit grâce aux comptes urbains ? Le cas avignonnais

L'histoire du crédit privé s'écrit surtout à partir des archives notariées. Il arrive pourtant que les registres de comptes urbains livrent des informations sur ce marché et son fonctionnement, en plus de celles qu'ils offrent, de façon plus logique, sur le crédit public et sur le financement du gouvernement de la cité par le recours au crédit. C'est le cas des comptes des clavares d'Avignon.

Si ces comptes ne permettent pas vraiment de faire une analyse systématique des rapports de crédit à Avignon au XIV^e siècle, ils éclairent néanmoins une réalité que les actes notariés laissent plus difficilement ou indirectement deviner : le contrôle direct de la cité et de ses juges sur le marché du petit crédit à la consommation. Les informations contenues dans les registres au sujet de ce marché du crédit autorisent en outre une analyse sociologique non seulement de la population soumise à ce contrôle mais aussi de celle recourant à ce type de crédit et peinant à rembourser ses dettes. Tout en essayant de mieux comprendre cette source comptable et les conditions dans lesquelles en exploiter les données, nous tenterons de mettre en lumière ce marché du crédit et de mieux en saisir le fonctionnement grâce à une lecture de quelques registres, et à des sondages quantitatifs sur lesquels fonder une première analyse sociologique du contrôle du petit crédit par la ville d'Avignon.

Note :